

BLOC 1 –

ADAPTER LE CADRE DE VIE ET REALISER LES ACTES DE LA VIE COURANTE¹ DANS UNE DEMARCHE SECURISEE ET ECO-RESPONSABLE

Le maître de maison² garantit la réalisation des actes de la vie courante et contribue à l'adaptation, à la qualité et à la sécurisation du cadre de vie individuel et/ou collectif en tenant compte du projet de la personne³, du projet d'établissement/de service dans une démarche éco-responsable.

Il veille à la sécurité des personnes lors de la réalisation des actes de la vie courante.

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | Modalités | Critères |
|---|---|--|--|
| <p>Organisation de son activité en fonction des besoins et attentes/expressions de la/des personnes, en lien avec le projet d'établissement ou de service, au sein de l'équipe</p> <p>Adaptation du cadre de vie de la/des personnes : aménagement, décoration, sécurisation des espaces (espace individuel et/ou espace collectif) - Met en œuvre les conditions d'un cadre de vie agréable, confortable et sécurisé</p> | <p>1.1 Planifier et prioriser son activité en prenant en compte les besoins et attentes/expressions de la/des personnes et les aléas du quotidien, selon l'organisation de l'établissement ou du service</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifier ses activités en tenant compte des besoins et attentes/expressions de la/des personnes et de l'organisation du service - Prioriser les tâches de vie courante à réaliser selon les besoins essentiels de la/des personnes, l'état des locaux et l'organisation du service et en prenant en compte les incidents exceptionnels (vitre cassée, fuite d'eau, ...) <p>1.2 Adapter le cadre de vie à la situation, aux attentes et au projet de la personne accompagnée afin de le rendre agréable, confortable et sécurisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être force de proposition pour aménager et embellir l'espace de vie individuel et/ou collectif de sorte à garantir sa fonctionnalité, son confort et son | <p>1. Etude de cas tirée au sort et présentée devant un jury : Réalisation des actes de la vie courante sur une journée prenant en compte les besoins et attentes/expressions des personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les études de cas proposées au candidat sont centrées autour de différentes activités de la vie courante : <ul style="list-style-type: none"> - L'entretien du lieu de vie, - Ou l'entretien du linge, - Ou l'organisation des repas. <p>correspondent à différents contextes : Le professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - « fait », - Ou « fait avec » la personne accompagnée, - Ou « fait faire », s'assure de la réalisation. | <ul style="list-style-type: none"> - Le contexte de la situation est bien analysé : prise en compte des besoins et attentes/expressions de la/des personnes, de l'organisation de l'établissement ou du service et des moyens mis à disposition pour la bonne mise en œuvre de l'activité - La situation d'évaluation et les échanges avec le jury permettent d'apprécier si les activités sont priorisées, planifiées en tenant compte des besoins des personnes et du planning de l'équipe. - Des propositions sont faites pour améliorer et embellir le cadre de vie (fonctionnalité, confort, agrément), elles sont adaptées à la situation et au projet de la personne, et respectent le projet d'établissement/service. |

¹ Les actes de la vie courante précisés à ce référentiel relèvent des actes qualifiés « d'ordinaires » : entretien des espaces privés et/ou communs, organisation des repas, entretien du linge, ... Ils se distinguent des actes « essentiels » de la vie quotidienne (habillage, alimentation, continence, déplacements, transferts, toilette) auxquels le maître de maison peut contribuer mais qu'il ne réalise pas en propre.

² Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

³ La personne accompagnée évoquée tout au long de ce référentiel fait référence à des publics précisés ainsi : Enfants, adolescents, adultes en situation de précarité ou en difficultés sociales ou familiales, et/ou en situation de handicap, ayant une autonomie relative dans les actes de la vie courante.

| | | | |
|--|---|---|---|
| <p>en lien avec le projet de la personne accompagnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe à la préparation des conditions matérielles d'arrivée et de départ des personnes accueillies <p>Entretien du cadre de vie : entretien régulier des locaux, rangement (espaces communs et/ou espaces privés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalise l'entretien du cadre de vie - Ou supervise/soutient l'activité d'entretien réalisée par les personnes dans leur espace de vie - Ou vérifie la conformité de la prestation sous-traitée | <p>agrément en tenant compte de la situation et du projet de la personne, et conformément au projet d'établissement/service</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter et/ou aménager le lieu de vie en prévenant les risques liés aux accidents domestiques au regard des problématiques inhérentes aux personnes accompagnées - Contribuer, dans le cadre fixé par l'équipe éducative, avec la personne concernée dans la mesure du possible, à la réalisation de l'état des lieux de son logement, de l'inventaire et de l'identification de ses effets personnels lors de l'accueil et au moment du départ de la personne accueillie <p>1.3 Garantir l'entretien des espaces privés et/ou des espaces de vie communs en réalisant, le supervisant ou le contrôlant, en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité, les protocoles liés à l'entretien du cadre de vie, dans le respect de l'intimité des personnes et en visant une pratique écoresponsable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'entretien des espaces communs et/ou des espaces privés et/ou veiller à leur entretien régulier par les personnes en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité, les protocoles liés à l'entretien du cadre de vie, dans le respect de l'intimité des personnes - Utiliser les techniques, les produits et les équipements liés à l'entretien du cadre de vie dans le respect des normes environnementales, ou permettre aux personnes un usage adapté - Assurer le bon fonctionnement des équipements conformément aux notices et règles d'usage - Contrôler la qualité des prestations d'entretien, et garantir le respect des normes des services fournis à l'utilisateur (équipements, locaux...) - Repérer les dysfonctionnements éventuels et savoir faire appel aux services compétents | <p>Et prennent en compte une dimension gestion des stocks</p> <ul style="list-style-type: none"> • Après un temps de préparation guidé de 20 min, le candidat présente la façon dont il réaliserait les activités techniques de la vie courante en répondant à 5 grands types de question : <ul style="list-style-type: none"> - Quels points de vigilance à la lecture de l'étude de cas ? - Quels critères de priorisation des activités ? Quelle organisation, ordre des activités proposer ? - Quels outils, techniques, matériel, produits utiliser /mobiliser ? - Quels points de vérification, points de contrôle/évaluation de la réalisation ? - Quels enseignements et préconisations en vue d'améliorer l'intervention ? • Un échange avec le jury permet d'étendre le questionnement aux compétences non abordées au travers de l'étude de cas. • Durée de l'entretien : 15 à 20 mn (1/3 du temps consacré à la présentation orale et 2/3 du temps consacré aux échanges avec le jury) • Composition du jury : <ul style="list-style-type: none"> - Un formateur qui n'a pas eu le candidat en formation, mais qui connaît le métier et ses conditions d'exercice. - Un professionnel : <ul style="list-style-type: none"> • Exerçant les activités correspondant au Titre de Maître.sse de maison et | <ul style="list-style-type: none"> - Une veille permanente est mise en place en vue de prévenir au niveau des usagers les situations à risque (accidents domestiques, ...). Toute anomalie est signalée, les bons interlocuteurs saisis. - Le candidat décrit l'ensemble des outils et démarches lui permettant de réaliser un état des lieux d'entrée ou de sortie du logement et l'inventaire des effets de la personne accompagnée. - Les règles d'hygiène et de sécurité sont connues et appliquées. - L'organisation et / ou l'entretien des espaces sont réalisés de manière structurée en appliquant les protocoles, et les modalités mises en œuvre permettent le respect de l'intimité des personnes. - Les techniques, produits et équipements choisis sont adaptés à la situation et utilisés dans une démarche éco-responsable. - En cas de sous-traitance : un contrôle sur la prestation sous traitée est réalisé (conformité avec la commande, qualité de réalisation, respect des délais, des personnes et des locaux, ...), toute anomalie ou dysfonctionnement est signalé. Des ajustements sont proposés. - Une veille sur le bon fonctionnement des équipements est réalisée, toute anomalie ou tout dysfonctionnement est signalé, les bons interlocuteurs sont saisis. |
|--|---|---|---|

| | | | |
|--|---|--|--|
| <p>Entretien du linge : tri, détachage, lavage, séchage, pliage, repassage ; rangement ; travaux de couture simples</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalise l'entretien du linge - Ou supervise/soutient l'activité d'entretien du linge réalisée par les personnes - Ou vérifie la conformité de la prestation sous-traitée <p>Organisation des repas : dressage de la table, service collectif ou en espace privé, contribution à la préparation des repas pour des petites unités, maintien à température ; convivialité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalise la préparation d'un repas - Et/ou supervise/soutient l'activité de préparation des repas réalisée par les personnes - Et/ou vérifie la conformité de la prestation sous-traitée <p>Participation au contrôle d'hygiène alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalise / peut réaliser des échantillons tests | <p>1.4 Garantir l'entretien du linge en le réalisant, le supervisant ou le contrôlant en cas de sous-traitance, en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité et en visant une pratique écoresponsable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer et/ou garantir l'entretien du linge en lien avec les personnes et avec l'équipe, en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité - Utiliser les techniques courantes de lavage, de repassage du linge et de réparation des vêtements dans le respect de la nature du linge et en visant une pratique écoresponsable, ou permettre aux personnes un usage adapté - Contrôler la qualité des prestations d'entretien du linge en se conformant aux protocoles d'hygiène et de sécurité - Veiller au bon fonctionnement des équipements conformément aux notices et règles d'usage, repérer les dysfonctionnements éventuels et savoir faire appel au service interne concerné <p>1.5 Gérer les temps de repas en collaboration avec les personnels concernés afin de favoriser le plaisir et l'envie de manger dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire et en assurant l'interface avec la société de restauration en cas de sous-traitance selon l'organisation de l'établissement ou du service</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'organisation des repas en gérant les commandes et/ou les inscriptions aux repas des personnes en lien avec la cuisine ou le prestataire externe selon les attentes et besoins de la personne et/ou selon l'organisation de l'établissement ou du service - Garantir des bonnes conditions de prise de repas (temps, espace, sécurité, confort, convivialité) aux personnes afin de favoriser le plaisir et l'envie de manger, en les associant lorsque le contexte institutionnel et personnel le permet, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle | <p>ayant suivi la formation correspondant au métier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Et de façon dérogatoire, validée par la CPNE-FP, un professionnel du secteur social, médico-social d'un établissement dans lequel le métier est exercé et qui est en contact avec ces professionnels (direction, chef de service, éducateur, AES, aide-soignant, ...). • Et ne connaissant pas le candidat (relation professionnelle ou personnelle). <p>- Les membres de jury n'appartiennent pas à la même association que le candidat.</p> <p>2. Mise en situation d'accident du travail simulée et entretien avec un intervenant habilité SST</p> <p>3. Mise en situation de prévention et d'intervention de premier niveau en cas d'incendie et entretien avec un intervenant agréé EPI</p> | <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation et ou l'entretien du linge sont réalisés avec méthode dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. - Les techniques courantes de lavage, de repassage et de réparation du linge sont adaptées à la situation et s'inscrivent dans une démarche éco-responsable. - En cas de sous-traitance : un contrôle des prestations est réalisé avec méthode (nature conformité avec la commande, qualité de réalisation, respect des délais, du linge...), toute anomalie est signalée. Des ajustements sont proposés. - Une veille régulière est réalisée sur les équipements d'entretien du linge, toute anomalie ou tout dysfonctionnement est signalé, les bons interlocuteurs sont saisis. - L'organisation logistique des repas tient compte du nombre de repas nécessaires. - Les repas sont présentés avec soin dans le souci de favoriser le plaisir et l'envie de manger. - Une attention particulière est portée à l'organisation du temps et de l'espace dédiés à la prise des repas. - La conception des menus permet de tenir compte des goûts, envies dans le cadre des règles et normes en vigueur. - La conception des repas veille à l'équilibre et au régime alimentaire de chacun. - Les règles et principes de conservation des aliments et d'hygiène alimentaire sont connus et respectés. Une veille permanente est réalisée sur la conservation et l'hygiène, l'alerte est |
|--|---|--|--|

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p>Gestion des stocks et des achats du quotidien : produits d'entretien des locaux, produits d'entretien du linge, produits d'hygiène, denrées alimentaires, linge de maison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe à la gestion des stocks et des achats du quotidien - Soutient/Peut assister la personne dans un achat ponctuel en lien avec la vie courante | <ul style="list-style-type: none"> - En collectivité : Participer à la conception des menus en lien avec les équipes de l'établissement (services généraux, nutritionniste, équipe éducative) en veillant à l'équilibre et au régime alimentaire des personnes, en prenant en compte leurs besoins, goûts et envies, conformément aux normes d'hygiène alimentaire - En logement diffus ou en logement autonome : élaborer des menus avec la personne et en lien avec les équipes de l'établissement (services généraux, nutritionniste, équipe éducative) en veillant à l'équilibre et au régime alimentaire, en prenant en compte ses besoins, goûts et envies, conformément aux normes d'hygiène alimentaire et dans le respect du budget alloué - En cas de sous-traitance à une société de restauration, contrôler la qualité des prestations de repas en termes de diversité, équilibre alimentaire, quantités, conformité/menus, ... et en étant attentif aux retours des personnes sur l'appréciation de qualité des repas - Respecter les principes de conservation des aliments et d'hygiène alimentaire afin de prévenir les intoxications alimentaires - Contrôler la qualité des prestations liées à la restauration en se conformant au protocole d'hygiène et de sécurité alimentaire <p>1.6 Gérer les stocks et les achats du quotidien et/ou d'une activité ponctuelle (cadre collectif) dans la limite des responsabilités fixées en équipe pluri-professionnelle et selon le projet de la personne (cadre individuel)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser / participer à / soutenir la réalisation des achats, les commandes conformément aux règles en usage dans l'établissement/service, aux contraintes budgétaires. - Faire l'inventaire régulier des stocks (produits d'entretien, linge de maison, vaisselle, produits alimentaires...) en s'appuyant sur les outils | | <p>donnée si nécessaire, un ajustement est proposé et réalisé dans la limite de ses responsabilités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de sous-traitance : un contrôle est réalisé sur la prestation (conformité avec la commande, qualité de la réalisation, présentation, fraîcheur, température, ...) dans la limite de sa responsabilité. Toute anomalie est signalée. Des ajustements sont proposés. <ul style="list-style-type: none"> - Les règles et usages en matière d'achat et de commande sont connues et respectées. Les achats sont faits avec méthodes et permettent de respecter le budget alloué. - L'état du stock est régulièrement et correctement tenu à jour en utilisant les bons outils. - Un budget prévisionnel d'activité est établi en lien avec la personne compétente. L'état des dépenses est réalisé après chaque événement. Le budget alloué est respecté. |
|--|--|--|--|

| | | | |
|---|---|--|--|
| <p>Prévention des incidents ou accidents sur les personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exerce une veille permanente afin d'assurer des conditions de sécurité optimales de la personne dans son lieu de vie <p>Prévention des incidents liés au feu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifie l'état du matériel et des systèmes d'alarmes dans son lieu d'exercice afin de garantir leurs bons fonctionnements, selon le protocole de sécurité en vigueur <p>Réponses aux incidents ou accidents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifie les situations d'urgence afin d'intervenir selon les priorités - Met en sécurité les personnes accompagnées et leur environnement dans la limite de ses responsabilités et selon les protocoles en vigueur - Alerte les interlocuteurs ad hoc (SAMU, pompiers, police) selon l'action à mener et mobilise le cadre d'astreinte selon les règles fixées par l'établissement - Assure si nécessaire les premiers secours - En cas de départ de feu, utilise les moyens de première intervention mis à sa disposition. | <p>nécessaires (fiche de gestion des stocks, bons de commandes, fichier fournisseurs...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un budget d'activité pour des événements particuliers (fêtes, anniversaires, ...), le respecter et le justifier en lien avec les équipes concernées <p>1.7 Assurer une veille active et participer à la mise en sécurité physique des personnes lors d'incident ou d'accident en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle et selon les protocoles en vigueur au sein de l'établissement ou du service</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interpréter des signaux d'alerte afin de repérer les situations à risques pour la personne en tenant compte des informations transmises par l'équipe - Estimer le degré d'urgence de la situation en cas d'accident ou d'incident afin d'adapter sa posture, son intervention, en tenant compte des règles de sécurité et des consignes fixées au sein de l'établissement ou du service - Savoir utiliser les éléments de sécurité adéquats à la situation pour avoir une réponse ciblée et rapide <p>En cas d'accident de personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les mesures de protection adaptées en respectant le cadre juridique de son intervention - Examiner la/les victimes afin de déterminer l'action adéquate à conduire - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement ou le service - Secourir la victime de manière appropriée dans les limites de ses responsabilités <p>En cas de risque incendie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles d'extinction et d'évacuation appropriées <p>En cas de d'intrusion, de risque d'attentat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le protocole de mise en sûreté des personnes | | <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat met en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation d'accident du travail simulée. - Le candidat s'appuie sur ses connaissances du cadre réglementaire et ses compétences en matière de prévention - les premières actions d'extinction et d'alerte face à un début d'incendie en situation de premier intervenant dans le cadre d'une organisation prédéfinie sont identifiées - Le candidat s'organise pour prévenir les secours : donner l'alarme / l'alerte - Il utilise efficacement les moyens de première intervention pour faire face à un début d'incendie - Il sait comment faire évacuer face à un début d'incendie. - Les risques (intrusion, attentat) inhérents à l'environnement interne et externe sont identifiés et permettent d'assurer la protection des personnes dans le respect des protocoles spécifiques de l'établissement ou du service |
|---|---|--|--|

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les mesures de protection adaptées (évacuation, confinement, ...) en lien avec les professionnels présents et dans le cadre défini par l'établissement ou le service - Repérer les interlocuteurs internes, externes (Samu, pompiers, police...) susceptibles d'intervenir en situation d'urgence et les mobiliser de façon appropriée en respectant le protocole d'alerte existant, dans le cadre défini par l'établissement ou le service - Assurer la mise en sécurité, une présence rassurante, auprès des personnes en attendant l'intervention extérieure pour éviter des mouvements de panique en lien avec les professionnels présents et dans le cadre défini par l'établissement ou le service - Gérer son stress, ses émotions, afin de mettre en sécurité soi et les personnes accompagnées <p>1.8 Adapter sa pratique professionnelle lors de la réalisation des actes de la vie courante en tenant compte du projet, des besoins et des expressions de la / des personne.s accompagnée.s et des problématiques techniques rencontrées</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Les situations exposées, la description de la pratique professionnelle et les échanges avec le jury démontrent la capacité du professionnel à adapter sa pratique lors de la réalisation des actes de la vie courante, à la verbaliser et à la faire évoluer. |
|--|---|--|---|

BLOC 2 – ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LES ACTES DE LA VIE COURANTE

Le maître de maison crée les conditions permettant à la personne de s'approprier son espace de vie individuel et/ou collectif, contribue à l'accompagnement défini en équipe pluri-professionnelle, au travers des actes de la vie courante, prévient et gère les situations problématiques afin de favoriser un environnement de vie sécurisant et un bien-être physique et psychologique.

| <p>REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i></p> | <p>REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i></p> | <p>Modalités</p> | <p>Critères</p> |
|---|---|--|---|
| <p>Contribution à la mise en œuvre des conditions d'accompagnement favorisant un environnement de vie sécurisant et un bien-être physique et psychologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaure une présence accueillante, bienveillante, vigilante - Veille au confort et au bien-être de la personne accompagnée en prenant en compte ses besoins, ses habitudes et attentes dans la limite de son projet personnalisé et du projet de l'établissement ou du service - Contribue à ce que les modalités d'accompagnement soient adaptées au cadre de vie de la personne (hébergement collectif, logement autonome, domicile...) et à ses besoins, habitudes et attentes dans le quotidien conformément au projet personnalisé et aux décisions prises en équipe pluri-professionnelle - Intervient en tenant compte de l'environnement externe (voisinage, famille, partenaires...) lorsque la personne accompagnée est à son domicile ou en logement autonome. - Fait le lien, communique avec l'ensemble des professionnels nécessaires à un environnement de vie quotidienne sécurisant et à un bien-être physique et psychologique | <p>2.1 Adapter son accompagnement dans les actes de la vie courante, sa communication et sa posture à la situation de la personne afin de lui permettre de s'approprier son environnement de vie et de favoriser un bien-être physique et psychologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - En équipe, identifier les spécificités d'une intervention en logement collectif, en logement diffus et au « domicile » afin d'adapter sa pratique aux besoins de la personne dans son environnement. - Repérer les souhaits, les besoins de la personne et comprendre sa situation (degré d'autonomie, handicap, ...) afin de lui permettre de s'approprier son espace de vie, de favoriser son bien-être et de créer des conditions d'une vie quotidienne sécurisante. - Veiller au respect des rythmes de vie individuels et collectifs en vue de favoriser le confort de chacun en tenant compte des projets personnalisés, du projet d'établissement ou de service, de l'environnement externe de la des personnes. - Créer les conditions d'une présence rassurante, d'une relation de confiance en faisant preuve d'écoute et d'empathie et ainsi favoriser l'expression de la personne, son affirmation, sa participation. | <p>Explicitation d'une situation d'accompagnement vécue et présentation devant un jury : description, contextualisation, regard critique</p> <ul style="list-style-type: none"> - La situation choisie est individuelle ou collective, ponctuelle ou récurrente, habituelle ou problématique et se situe dans le cadre d'une relation avec une ou des personnes accompagnées. - Elle décrit un accompagnement qui s'appuie sur les actes de la vie courante. - La situation choisie doit être suffisamment représentative des compétences du bloc 2. <p>• Elaboration, guidée et accompagnée, d'un écrit synthétique de 3 à 5 pages, support de l'entretien. Cet écrit sera transmis au jury 15 jours en amont de l'entretien.</p> <p>Points structurant l'écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description de la/des personnes accompagnées, sa typologie | <p>La situation vécue et présentée au jury permet à celui-ci d'évaluer les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les spécificités des interventions et les modalités d'accompagnement décrits sont adaptées à la typologie du lieu de vie. - Les rythmes de vie individuels et collectifs sont respectés et tiennent compte du projet personnalisé et du règlement intérieur. - Le candidat explicite la manière de se rendre disponible aux sollicitations afin de créer les conditions d'une présence rassurante. - L'observation et l'écoute active pratiquées par le candidat lui permettent de comprendre la situation de la personne afin d'adapter son intervention. - La communication pratiquée (en groupe ou individuelle, verbale/non verbale...) est adaptée aux personnes, au collectif, et permet de respecter l'intimité de chaque personne, son cadre de vie et ses droits fondamentaux. - Le candidat associe les personnes (fait, fait faire ou fait avec) aux tâches de la vie courante qui les concernent selon un niveau d'autonomie apprécié et qualifié et selon les spécificités du lieu de vie - Le candidat explicite les contextes dans lesquels un maître de maison peut réaliser une partie de son activité à l'extérieur du lieu de vie et les points de vigilance spécifiques que cela suppose. |

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>Intervention dans les actes de la vie courante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe à la préparation des conditions d'arrivée et de départ des personnes accueillies - Aide la personne à l'aménagement et à l'appropriation de son espace de vie dans le respect de ses souhaits, de son projet personnalisé et du projet d'établissement ou de service - Intervient dans les actes de la vie courante (temps du repas, entretien du lieu de vie, entretien du linge, achats du quotidien, ...) en tenant compte des besoins et du degré d'autonomie de la personne, en lien avec l'équipe pluri-professionnelle - Le cas échéant, assure une assistance au déplacement de la personne lors de déplacements extérieurs selon le protocole établi (fiche de sortie...) - Selon les conditions d'exercice, est force de proposition, participe à la mise en place et à l'animation de temps collectifs, d'évènements (Anniversaires, fêtes d'établissement...) contribuant au bien-être des personnes accompagnées - Gère les petits problèmes du quotidien en lien avec l'équipe <p>Contribution au maintien et ou au développement des capacités de la personne à partir de la vie courante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associe les personnes, dans la mesure de leurs possibilités, aux tâches matérielles qui les concernent (« faire avec », « faire faire ») - Contribue à l'apprentissage ou au maintien des savoirs de base en matière d'hygiène et de confort de la personne, d'alimentation, d'hygiène du lieu de vie, de gestion du quotidien par un accompagnement individuel ou collectif | <ul style="list-style-type: none"> - Adapter sa communication, son comportement à la situation de la personne accompagnée en faisant preuve de discrétion, en respectant l'intimité de la personne dans son cadre de vie et en respectant ses libertés, ses droits fondamentaux - Déterminer la posture adaptée (faire, faire faire, faire avec, ...) à la réalisation des activités domestiques afin de mettre en œuvre un accompagnement répondant aux besoins de la personne dans le cadre défini en équipe pluri-professionnelle et conformément au projet personnalisé, d'établissement ou de service. - Adopter une posture bien-traitante conformément aux textes de référence et aux bonnes pratiques en matière de bientraitance <p>2.2 Participer au développement et au maintien des capacités de la personne à s'inscrire dans son quotidien au travers des actes de la vie courante, en s'appuyant sur des temps de vie individuels et/ou collectifs, dans le respect du projet de la personne et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser, soutenir l'intégration au groupe dans le cadre d'un hébergement collectif en articulation avec l'équipe pluri-professionnelle | <p>(pathologie, ...) si situation individuelle, ou les caractéristiques du groupe choisi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description du contexte de la mission d'accompagnement : moment de la journée, activités de la vie courante réalisées... - La problématique rencontrée : description, évaluation de la situation, voire préconisations, notamment lors de la gestion d'aléas ou de situations complexes. <p>Si nécessaire (situation choisie insuffisamment représentative des attendus du bloc 2), le jury peut, lors de l'entretien, élargir les échanges en posant des questions à partir de situations autres que celle présentée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien oral de 15 min à 20 min (1/3 du temps consacré à la présentation orale et 2/3 du temps consacré aux échanges avec le jury) • Composition du jury : <ul style="list-style-type: none"> - Un formateur qui n'a pas eu le candidat en formation, mais qui connaît le métier et ses conditions d'exercice. - Un professionnel : <ul style="list-style-type: none"> • Exerçant les activités correspondant au Titre de Maître.sse de maison et ayant suivi la formation correspondant au métier. • Et de façon dérogatoire validée par la CPNE-FP, un professionnel | <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat décrit la manière dont il s'assure/favorise l'intégration au groupe de la personne accompagnée dans le cadre d'un hébergement collectif. Il démontre qu'il en a repéré les enjeux pour le groupe et pour la personne. - Le candidat explicite comment il contribue au développement ou au maintien de l'autonomie des personnes selon leurs potentialités, au travers des actes de la vie courante. |
|---|--|---|--|

| | | | |
|---|--|---|---|
| <p>Contribution à l'hygiène et au confort de la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alerte l'équipe éducative ou soignante en cas de dégradation de l'hygiène corporelle et/ou du confort de la personne - En première intervention, répond au besoin d'hygiène corporelle et de confort quand la situation le demande en appui de l'équipe éducative ou soignante - Aide à la mobilisation et/ou au déplacement de la personne accompagnée selon son projet personnalisé en appui de l'équipe éducative ou soignante - Veille à la prise de médicaments préparés, dans le cadre juridique en vigueur, conformément aux protocoles mis en place dans l'établissement, et conformément à une prescription écrite (Article L 313-26 du CASF) <p>Prévention et gestion des situations problématiques dans la limite de ses responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévient et gère des situations de tension, de crise, des événements imprévus selon les procédures en vigueur : | <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les activités techniques pour maintenir les savoirs de base en matière d'hygiène et de confort de la personne, d'alimentation, d'hygiène du lieu de vie, de gestion du quotidien - S'appuyer sur les outils/techniques, modalités d'apprentissage travaillées en équipe pour développer et maintenir l'autonomie de la personne. - S'appuyer sur les outils/techniques, modalités d'animation de groupe travaillés en équipe pour participer à l'animation ou animer en autonomie de petits collectifs. <p>2.3 Contribuer à l'hygiène et au confort de la personne dans le cadre strict défini par la réglementation et le projet d'établissement ou de service, en articulation avec l'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager et soutenir la personne accompagnée dans le maintien de son hygiène corporelle, en lien avec l'équipe - Si nécessaire, en première intervention, appliquer les techniques répondant au besoin d'hygiène corporelle, en lien avec l'équipe éducative ou soignante - Appliquer les techniques de mobilisation adaptées à la problématique de la personne accompagnée, en première intervention (gestes ergonomiques pour soi et pour la personne) - Respecter la réglementation, les protocoles en vigueur dans l'établissement, les prescriptions médicales écrites, la préparation réalisée par les personnels soignants lors de la prise de médicaments. <p>2.4 Intervenir en prévention ou lors de situations problématiques avec la posture adaptée dans le cadre défini en équipe pluri-professionnelle</p> | <p>du secteur social, médico-social d'un établissement dans lequel le métier est exercé et qui est en contact avec ces professionnels (direction, chef de service, éducateur, AES, aide-soignant, ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Et ne connaissant pas le candidat (relation professionnelle ou personnelle). <ul style="list-style-type: none"> - Les membres de jury n'appartiennent pas à la même association que le candidat. | <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat décrit les modalités individuelles et/ou collectives mobilisées pour développer et/ou maintenir l'autonomie de la ou des personnes accompagnées, ainsi que la manière dont elles ont été co-élaborées en équipe. <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat explicite les différents protocoles et techniques d'intervention portant sur l'hygiène de vie et le confort, qu'il peut utiliser en première intervention, en fonction des situations auxquelles il est confronté. - Le candidat explicite la manière dont il va choisir et utiliser les techniques de mobilisation pour préserver sa propre santé physique si la situation choisie l'y invite. - Le candidat situe son rôle dans le cadre de la prise de médicaments en se référant à la réglementation et protocoles en vigueur dans l'établissement ou le service. <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat est en capacité d'expliquer les règles de vie collective/en société en faisant preuve de |
|---|--|---|---|

| | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Rappelle et fait appliquer les règles de vie collective ● Gère le conflit entre et avec les usagers, règle la situation dans la mesure de ses responsabilités et du cadre prévu par l'établissement ● Sollicite le ou les interlocuteurs ad hoc si la situation le nécessite <p>- Alerte, signale des situations préoccupantes et des faits de maltraitance selon les procédures en vigueur</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre les règles et usages de la vie en collectivité, le règlement intérieur, tout en restant attentif à la liberté de chacun afin de favoriser un cadre relationnel apaisant - Être en veille, identifier le degré d'urgence et de tension des situations problématiques rencontrées en se référant au règlement intérieur et aux protocoles de l'établissement/service afin d'adapter son type et son niveau d'intervention - Faire face aux situations de crise et de conflit en adaptant son attitude au regard des limites de sa fonction, à l'aide des protocoles mis en place dans l'établissement, et en appliquant les techniques de médiation, de gestion de situation de crise et de conflit - Être en veille, repérer les situations ou indices de maltraitance, savoir les signaler à l'encadrement - Gérer son stress et ses émotions face aux situations rencontrées en mobilisant les ressources adaptées permettant la verbalisation et la mise à distance (équipe, cadre, réunion analyse de pratique, ...) | <p>pédagogie et de mesure pour les faire respecter et favoriser un climat serein</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat explicite les situations relationnelles à risque qu'il peut identifier dans le cadre de son activité. - L'analyse des situations problématiques rencontrées (crise, tension...) et les informations collectées (observation, questionnaire, ...) permettent d'identifier le degré d'urgence et d'y répondre de manière adaptée (mode d'intervention choisi, technique de médiation mobilisée, attitude adoptée...) dans le cadre de l'équipe pluri-professionnelle. - Les situations provoquant des émotions (stress, angoisses...) sont repérées et les actions mises en place à cet égard (verbalisation des émotions, analyse à distance de l'impact des émotions sur son comportement, ...) permettent d'en limiter l'impact sur le professionnel et sa pratique. - Les situations exposées, la manière de les accompagner, et les échanges avec le jury tendent à démontrer l'adoption de bonnes pratiques en matière de bientraitance. |
|---|---|--|

| BLOC 3 – PARTICIPER A L'EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE | | | |
|---|---|---|---|
| <i>Le maître de maison se positionne comme professionnel de l'action sociale/médico-sociale et est à ce titre membre à part entière de l'équipe pluri-professionnelle. Il assure les transmissions liées à ses missions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuie pour cela sur les outils de communication des ESSMS.</i> | | | |
| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | Modalités | Critères |
| <p>Intégration dans l'organisation et dans le secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prend connaissance de son cadre d'intervention : Loi, règlements, recommandations de bonnes pratiques, cadre conventionnel, projet d'établissement ou de service, des protocoles en vigueur, des consignes et procédures de travail - Contribue à la vie de l'organisation et à son évolution <p>Recueil et transmission d'informations</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'informe des transmissions orales ou écrites aux prises de service sur la situation de la personne accompagnée et des derniers événements concernant l'établissement ou le service afin d'assurer la continuité de l'accompagnement. - Rend compte à l'équipe pluri-professionnelle de ses observations et | <p>3.1 Se positionner comme maître de maison dans son établissement ou service en situant le cadre d'intervention et en mesurant son rôle et les limites de sa fonction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer l'institution dans le contexte social, médico-social, sanitaire (cadre légal, dispositifs, réseaux, acteurs du secteur d'intervention, projets) afin d'inscrire et donner sens à sa mission et ses actions - Situer son rôle et sa fonction dans une organisation, une équipe pluri-professionnelle et mesurer les limites de sa fonction et de ses responsabilités <p>3.2 Communiquer au sein de l'équipe pluri-professionnelle en utilisant les outils et les modalités adaptés aux situations rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir, cibler, transmettre à l'oral et à l'écrit, les informations recueillies lors des activités et missions réalisées en utilisant les supports prescrits et en respectant les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle | <p>Présentation à un jury d'une fiche synthétique de 2 à 3 pages guidée et accompagnée, explicitant une situation de coopération vécue au sein de l'équipe pluri-professionnelle dans un contexte décrit.</p> <p>Ce support, constitué de deux parties, sera transmis au jury 15 jours en amont de l'entretien.</p> <p>1 Description du contexte d'exercice du candidat</p> <p>Présentation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'employeur (association gestionnaire, établissement public...) - Le cadre réglementaire correspondant (Règlementation de référence, autorité de tutelle, financeurs...) - Le type d'établissement ou de service d'exercice - Le système d'acteurs avec lequel le professionnel est en relation (liens fonctionnels et hiérarchiques) - La fiche de poste/fiche mission du candidat - La population accompagnée (nombre, âge, problématique...) - Les instances/réunions auxquelles le candidat participe - Les outils/supports/moyens de transmission utilisés | <ul style="list-style-type: none"> - La mission de l'établissement ou du service du candidat est située dans le contexte plus global du secteur sanitaire, social et médico-social et le cadre correspondant est décrit : type d'employeur, cadre réglementaire de référence, projet d'établissement/service, ... - Le champ d'intervention et les limites de la fonction du candidat sont connus : référence à sa fiche de poste / de mission, au cadre déontologique d'intervention, aux procédures mises en place, ... - Les différents membres de son équipe pluri-professionnelle et leur rôle sont identifiés. - Les supports, outils et moyens de transmission prescrits sont identifiés et utilisés selon les règles établies - Les informations à transmettre à l'équipe sont identifiées (Le candidat explicite la manière de prioriser les informations à transmettre) et permettent par ailleurs l'expression des difficultés rencontrées. |

| | | | |
|--|--|---|--|
| <p>de ses actions (événements, adaptation des conditions d'hébergement, ...) à l'aide des outils et des moyens de transmission, afin de contribuer à la réalisation et/ou à l'adaptation du projet de la personne.</p> <p>Travail en équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Articule son intervention avec les autres professionnels de l'équipe selon l'organisation mise en place - Participe activement aux temps pluri-professionnels (projets institutionnels, projets personnalisés, réunions d'équipe, formations, analyse de pratique, ...) et à la réflexion institutionnelle afin de contribuer au processus d'amélioration continue. - Contribue aux échanges au sein de l'équipe pluri-professionnelle <p>Accueil de nouveaux professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe à l'intégration de nouveaux professionnels maîtres de maison et à l'accueil de stagiaires. | <p>3.3 Coopérer avec l'équipe pluri-professionnelle au quotidien et lors des temps d'échanges et de réunions prévus par l'établissement ou service afin de garantir la continuité de l'accompagnement et d'améliorer le service rendu à la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formuler des propositions, faire part de ses observations et difficultés dans l'activité afin de contribuer à une logique d'amélioration continue - Proposer son point de vue dans le cadre de l'élaboration et de l'adaptation des projets personnalisés en se référant aux situations vécues - Coordonner son intervention avec l'équipe pluriprofessionnelle au regard du cadre fixé par le projet individualisé et le projet d'établissement ou de service afin de garantir la continuité de l'accompagnement - Participer à l'accueil des nouveaux professionnels ou des stagiaires et transmettre les connaissances et savoir-faire inhérents à l'activité, conformément au projet d'établissement ou de service, afin de favoriser l'intégration <p>3.4 Interroger sa pratique, repérer les axes d'amélioration et ses besoins en formation, se questionner sur sa posture professionnelle et ses conditions de travail en s'appuyant sur les lieux d'échanges professionnels dédiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les effets de ses actions au regard des attendus fixés en équipe - Repérer les effets de sa contribution individuelle de professionnel maître de maison dans une équipe pluri-professionnelle - Evaluer ses besoins en formation et les transmettre. | <p>2 Description, dans ce contexte, d'une situation de coopération au sein de l'équipe pluri-professionnelle</p> <p>Il est attendu la présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une situation de coopération concrète : objectifs, acteurs en présence, modalités, ... - Des caractéristiques ou des problématiques de la ou des personnes accompagnées - Du rôle du candidat dans la situation de coopération - Des effets de la situation pour la/les personnes accompagnées, pour l'équipe et pour le candidat et la formulation de préconisations <p>• Durée de l'entretien oral : 15 à 20 min (1/3 du temps consacré à la présentation orale et 2/3 du temps consacré aux échanges avec le jury)</p> <p>• Composition du jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un formateur qui n'a pas eu le candidat en formation, mais qui connaît le métier et ses conditions d'exercice. - Un professionnel : <ul style="list-style-type: none"> • Exerçant les activités correspondant au Titre de Maître.sse de maison et ayant suivi la formation correspondant au métier. • Et de façon dérogatoire validée par la CPNE-FP, un professionnel du secteur social, médico-social d'un établissement dans lequel le métier est exercé et qui est en contact avec ces professionnels (direction, chef de service, éducateur, AES, aide-soignant, ...). • Et ne connaissant pas le candidat (relation professionnelle ou personnelle). - Les membres de jury n'appartiennent pas à la même association que le candidat. | <ul style="list-style-type: none"> - Les activités réalisées par le candidat sont situées dans le contexte de l'établissement, au regard des interventions de tous les professionnels concernés (internes et externes). - Le candidat fait valoir son point de vue sur la problématique d'une personne à partir de situations concrètes : expression de ses observations, formulation de propositions - Il explicite sa façon de participer et de contribuer à l'équipe pluri-professionnelle : lors des activités du quotidien, en participant aux temps de réunion de l'équipe, de l'organisation, ... - Les éléments décrits au jury permettent d'identifier une capacité à accueillir et à transmettre son savoir-faire à un tiers. - Les échanges avec le jury, les exemples concrets explicités, démontrent la capacité du candidat à identifier sa place de professionnel au sein de l'équipe, à repérer les effets de sa pratique, à la verbaliser et à la faire évoluer. |
|--|--|---|--|